

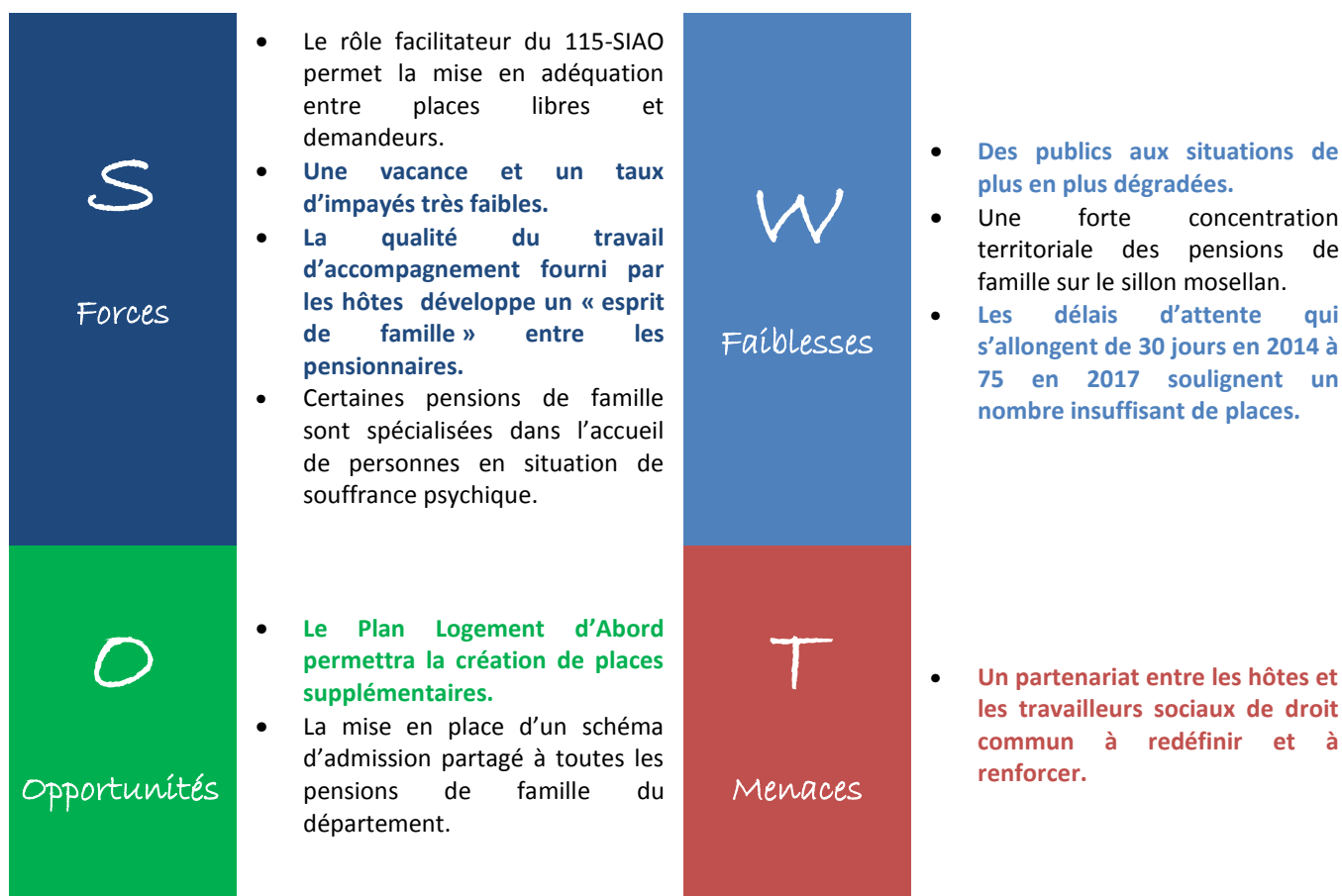
SYNTHÈSE DE LA FICHE-ACTION n°2b

Développer l'offre en logement accompagné : les pensions de famille

Objectif	Adapter l'offre de logements accompagnés aux besoins des populations les plus fragiles en développant les pensions de famille.		Objectifs quantifiés	
			<ul style="list-style-type: none"> • 3 projets financés pour 53 places supplémentaires sur la durée du 7^{ème} PDALHPD. • Autres projets potentiels possibles au cours du Plan. 	
Pilotes	Direction Départementale de la Cohésion Sociale Direction Départementale des Territoires		Chefs de projet	Service Hébergement / Logement Service Habitat
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des besoins et exploitation des données disponibles (données fournies par le SIAO, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, questionnaire PDALHPD, étude menée sur Metz Métropole ...). • Croisement des besoins recensés avec le développement d'une nouvelle offre en pensions de famille dont le projet social a été reconnu conforme aux besoins recensés. 			
Réalisations dans le cadre du 7^{ème} PDALHPD (2014-2018)	<p>Au 01/01/2014 : 11 pensions de famille avec une capacité de 212 places.</p> <p>Au 01/01/2017 : 16 pensions de famille avec une capacité de 334 places soit 122 places supplémentaires.</p>			
Indicateurs mis en place / Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de places en pensions de famille (nouvelles places, nouveaux établissements, transformations...). • Analyse des besoins et profils-types des résidents. 			
Ce dispositif a-t-il été relayé par de la communication ? Si oui, quel public ?	Oui	<p>Organisation de 2 journées « Logement accompagné » les 20/11/2015 et 24/11/2016.</p> <p>Communication sur toute la durée du Plan par l'animateur du SIAO ainsi que par la DDCS avec des réunions territoriales de présentation du dispositif les 23 et 24/05/2016, les 9, 23 et 28/06/2016 et les 21 et 29/06/2017.</p>		
Articulation avec d'autres dispositifs	<p>Fiche-action n°7 : Conforter le rôle et l'action du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation).</p> <p>Fiche-action n°13 : Favoriser l'appropriation des différents dispositifs d'accompagnement social existants.</p> <p>Fiche-action n°15 : Offrir une réponse adaptée aux publics atypiques.</p>			
Coût annuel du dispositif	<p>Financement de la DDCS à hauteur de 16 € par jour et par personne afin de financer le poste d'Hôte et l'animation de la pension de famille.</p> <p>Financements PLAI – structures de la DDT à hauteur de 351 700 € sur la durée du Plan (2014-2017).</p>			
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> • Les données récoltées par le SIAO permettent d'affiner la connaissance de la demande et du profil des demandeurs. • Une très faible vacance en pensions de famille car c'est une solution de logement pérenne ... • Un taux d'impayés très faible en raison de l'adéquation redevance/ressources et d'un accompagnement social fort. • De nombreuses structures en cours de réhabilitation depuis 2014 et des structures qui se créent chaque année. • Une autonomie des résidents préservée car l'accompagnement social est personnalisé et modulable grâce au travail de l'Hôte, véritable pilier de structure. • Des lieux de vie collectifs qui permettent de renforcer la cohésion et le lien social. Un important travail d'intégration des pensionnaires dans leur environnement (dans le quartier, la ville ...). Grâce à cela, les résidents vivent en logement autonome sans se sentir seuls et de fortes solidarités se créent entre eux, contribuant à nourrir un esprit de 		Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> • Un bâti qui n'est plus adapté à des résidents dont la santé physique et mentale se dégradent (perte d'autonomie, adaptabilité des logements, problème de mixité des âges, de salle-de bains communes ...) qui matérialise la limite de la prise en charge de la pension de famille. • Une forme d'habitat qui n'est pas optimale pour l'accueil de résidents avec enfants ... • Les pensions de famille qui acceptent des familles avec enfant(s) sont minoritaires. • Un produit qui pourrait être adapté à l'accueil de familles dont les parents éprouvent des difficultés d'ordre psychiatrique ou psychique. • Des pensions de famille fortement concentrées sur le sillon mosellan, l'étude réalisée par le CEREMA permettra d'affiner les besoins existants ou non sur les autres bassins mosellans. • Un besoin de création de places supplémentaires afin de pallier à un délai d'attente qui s'est allongé au fil du plan : 30 jours/2014, 41 jours/2015, 63 jours/2016 et 75 jours en 2017 (nombre moyen de jours d'attente avant admission en pension de famille selon le SIAO).

	<p>famille.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des pensions de famille spécialisées dans l'accueil de certains publics : les résidences accueil (convention particulière avec le secteur de la psychiatrie) et qui sont une réponse particulièrement adaptée aux publics vulnérables. 		<ul style="list-style-type: none"> Une pension de famille est particulièrement isolée géographiquement des services et commerces de proximité.
<p>Évaluation globale</p>	<p>La montée en puissance du SIAO permettra d'améliorer la connaissance des besoins des publics et de coordonner cette dernière avec l'amélioration/création d'une nouvelle offre en pension de famille. Le SIAO a d'ailleurs récemment travaillé à la mise en place d'un schéma d'admission commun aux pensions de famille ainsi qu'à la remise à jour du dispositif auprès des partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un produit pas toujours adapté ou adaptable à la détérioration de l'état de santé des résidents qui peut les conduire à une perte d'autonomie, - Un produit qui a plutôt été développé plus pour l'accueil des personnes isolées que pour l'accueil des ménages avec enfant(s) : la synthèse des répondants de l'enquête diffusée dans le cadre de l'évaluation du PDALHPD classe en priorité les hommes isolés puis des femmes isolées comme occupants principaux des pensions de famille. Les familles monoparentales se classent en 3^{ème} position et les couples avec ou sans enfants sont derniers du classement. <p>Des limites structurelles de l'offre en pensions de famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un turn-over très faible et des temps d'occupation plutôt longs (moins de 5 ans pour la majorité des structures interrogées), - des structures qui rencontrent des difficultés liées au comportement (addiction(s), violences verbales et/ou physiques) de leurs occupants. <p>Globalement, la pension de famille reste la structure la plus adaptée aux personnes particulièrement vulnérables et/ou qui ont connu des parcours de vie chaotique. En ce sens, les pensions sont « victimes de leur succès » ce qui explique l'extension continue de l'offre.</p>		

Le diagnostic stratégique



Préconisations pour le 8^{ème} Plan



- Généraliser le recours au 115-SIAO afin d'améliorer la connaissance de l'offre et surtout de la demande afin de cibler au plus près l'implantation géographique et la nature des nouvelles structures à implanter en fonction des publics accueillis.
- Expérimenter une nouvelle forme de pensions de famille en diffus sur les secteurs géographiques dépourvus d'offre, particulièrement pour les grands marginaux.
- Mettre en œuvre le programme de réhabilitation/reconversion : poursuivre le financement des places, la rénovation/reconversion des structures existantes et la création.
- Poursuivre la communication sur ce dispositif ainsi que sur le logement accompagné auprès des partenaires et des acteurs de terrain en établissant un véritable plan de communication sur plusieurs années.
- Profiter des ouvertures de nouvelles structures afin d'organiser des sessions d'échanges entre les prescripteurs et les gestionnaires.
- Renforcer le partenariat entre les hôtes et les travailleurs sociaux de droit commun car l'accompagnement social réalisé par les uns et les autres n'est pas substituable et est surtout vital au bien être des usagers.